

**Conseil Municipal****Séance du Mardi 21 Juillet 2020****Convocation du 16 Juillet 2020****Ordre du jour**

- Approbation de la séance précédente
- Avis enquête publique sur le projet de construction et exploitation d'un aménagement hydraulique et la réalisation d'actions de restauration écologique dit « Opération de site pilote de la Bassée »
- Redevance occupation du domaine public d'électricité
- Convention prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie
- Désignation délégué AGEDI
- Raccordement électrique antenne FREE MOBILE

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 21 Juillet 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Assistaient à la séance : M. Pascal CAMUSET, Maire, M. Éric PEZET, Premier Adjoint, M. Marc FABRY, Adjoint, M. Jean-Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie GUISSARD, Mme Sophie MENARD, Mme Sandrine GAY, Elodie MANGÉ, Mme Sylvie FAYOL, M. Denis GAUCHARD

Absents excusés : M. Frédéric PENOT ayant donné pouvoir à Mr Pascal CAMUSET

Madame Sylvie FAYOL été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

En préambule de séance, Monsieur Le Maire précise qu'un paramétrage ~~bug~~ informatique est responsable de l'absence de mention « Madame » sur la convocation publique au Conseil de ce jour parue sur les réseaux sociaux et n'est en aucun cas volontaire.

**❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

**❖ AVIS ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET LA REALISATION D' ACTIONS DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DIT « OPERATION DE SITE PILOTE DE LA BASSEE » DELIBERATION N°0770191900020**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner un avis sur l'enquête publique qui s'est déroulée du mercredi 10 juin au vendredi 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable pour 6 voix Pour, 3 Contre et 2 Abstentions.

❖ **REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D'ELECTRICITE  
DELIBERATION N°0770191900021**

L'occupation du domaine public par les installations ERDF, ENEDIS maintenant, appelle à fixer une redevance. Cette redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants est de 212 euros. Conformément à l'article L2322-4 du code général des personnes publiques, cette redevance doit être soumise à délibération du Conseil Municipal.  
Adopté à l'unanimité.

❖ **FIXATION CONVENTION PRESTATIONS DE CONTROLE DES  
POTEAUX ET BOUCHES D'INCENDIE DELIBERATION N°0770192000022**

Monsieur Le Maire présente une convention pour la prestation de pesée des poteaux et bornes à incendie qui été réalisée jusqu'à présent par le SDIS, suite à l'arrêt de la prestation, le S2e77 propose de réaliser cette prestation pour un forfait de 40€ HT par poteau ou borne d'incendie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie avec la Régie S2e77.

❖ **DÉSIGNATION DÉLÉGUÉ AGEDI DELIBERATION N°0770192000023**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de son élection, il est nécessaire de désigner un délégué au sein de l'assemblée spéciale du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Éric PEZET, lequel s'est porté volontaire.

❖ **RACCORDEMENT ELECTRIQUE ANTENNE FREE MOBILE  
DELIBERATION N°770192000024**

Monsieur le maire explique que suite à l'installation de l'antenne FREE MOBILE, la société a besoin d'être raccordée pour son alimentation, et pour ce faire, une extension du réseau doit être effectuée. Les frais d'extension s'élèvent à 28 000.11€ qui seront mandatés dans un premier temps par la Commune de Balloy puis remboursés par FREE MOBILE

Le conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur Le Maire à avancer les frais.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'une bouche d'eau est cassée, il présente deux devis du S2e77, mais il évoque qu'il serait judicieux d'installer un

système automatique d'arrosage. Une étude va être faite par le S2e77. Monsieur Le Maire informe que le tracteur acheté en 2012 est cassé ainsi que le taille haie. Il informe qu'il a d'ores et déjà fait établir un devis pour réparation du tracteur d'un montant de 7 361, 63 euros ainsi qu'un devis purement informatif relatif à l'achat d'un tracteur d'occasion (modèle KUBOTA B2230HDUA + Broyeur) avec coupe ventrale pour un montant de 19 449,60 Euros. Une étude doit être faite avec d'autres devis avant décision lors d'un Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.

### Table des Délibérations

❖ APPROBATION DE LA SEANCE PRÉcÉdente.....	1
❖ AVIS ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UN AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET LA REALISATION D' ACTIONS DE RESTAURATION ECOLOGIQUE DIT « OPERATION DE SITE PILOTE DE LA BASSEE » DELIBERATION N°0770191900020 .....	1
❖ Redevance occupation du domaine public d'électricité DELIBERATION N°0770191900021 .....	2
❖ fixation Convention prestations de contrôle des poteaux et bouches d'incendie DELIBERATION N°0770192000022 .....	2
❖ Désignation délégué AGEDI DELIBERATION N°0770192000023 .....	2
❖ <i>Raccordement électrique antenne FREE MOBILE</i> deliberation n°770192000024 ..	2
❖ QUESTIONS DIVERSES.....	2

Les présentes délibérations ont été rendues exécutoires

Après dépôt en Sous-Préfecture le  
et publication ou notification le

suivent les signatures :

Mr Pascal CAMUSET		Mr Jean-Paul DE ALMEIDA	
Mr PEZET Eric		Mme Sylvie GUIARD	
Mr FABRY Marc		Mr Frédéric PENOT	
Mme Sophie MENARD		Mme Sandrine GAY	
Mme Sylvie FAYOL		Mme Elodie MANGÉ	
Mr Denis GAUCHARD			